

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception - 7 MAI 2013

Dossier complet le

- 7 MAI 2013

N° d'enregistrement

F054-13-P0100

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un Parc Résidentiel de Loisirs de 30 emplacements dans la continuité du camping Le Pré Vert à Saint-Laurent-de-la-Prée (17)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PROSECAMP

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Philippe PROSE, gérant

RCS / SIRET

53114660191131000119

Forme juridique S.A.R.L.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
35°	Aménagement d'un P.R.L. de 30 emplacements à Saint-Laurent-de-la-Prée (17)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La S.A.R.L. PROSECAMP projette l'aménagement d'un P.R.L. de 30 emplacements dans la continuité Est du camping Le Pré Vert*** à Saint-Laurent-de-la-Prée (17) lequel comporte actuellement 168 emplacements de tentes, caravanec et mobil-homes.

Le projet prévoit la réalisation d'une voirie de desserte raccordée à la Voie Impériale, d'une aire de jeux pour enfants, et de 30 «parcelles» de 300 à 380 m².

Sur les limites Sud et Est du projet, une bande boisée de 15 m de large sera mise en place conformément aux dispositions du P.L.U. de St-Laurent-de-la-Prée qui prévoit la mise en place d'un Espace Boisé Classé (E.B.C.).

4.2 Objectifs du projet

Conformément aux dispositions du P.L.U. de Saint-Laurent-de-la-Prée, le projet vise à l'aménagement d'un P.R.L. dans la contunuité du camping existant en zone NIc (secteur affecté aux terrains de camping et de caravanage).

Le projet intègrera également l'implantation de l'E.B.C. prévu au P.L.U. sur les limites extérieures du site. L'objectif en est, sur la base d'eseences locales et dans la continuité de l'exustant, de créer un écran végétal permettant une bonne intégration de l'aménagement dans le paysage. Au final, le projet permettra la création de 30 emplacements aménagés pour des Habitations Légères de Loisirs (H.L.L.) qui seront destinés à la vente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

En phase de travaux, le projet consistera principalement en : l'aménagement d'un voirie de desserte sur 3 464 m² qui sera accompagnée d'une noue végétale qui assurera la gestion des eaux de ruissellement, l'amenée des réseaux jusqu'aux différents lots, la délimitation des lots par des plantations de haies vives constituées d'essences locales, et la mise en place des H.L.L. La phase de réalisation intègrera également la plantations des arbres et arbustes qui constitueront l'E.B.C. périphérique au projet.

Le document annexe joint présente la liste des essences recommandées dans le secteur sur la base des préconisations du C.R.E.N.

Au final, le projet sera constitué comme suit :

- voirie: 3 464 m² - lots: 10 193 m² - E.B.C.: 4 405 m² - Aire de jeux : 431 m²

- surface totale: 18 493 m²

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le projet constituera un Parc Résidentiel de Loisirs avec l'activité classiquement attendue au sein de ce type d'aménagement.

L'entretien du site sera effectué par la S.A.R.L. PROSECAMP qui sera également chargée de faire respecter le réglement interne et notamment le respect des dispositions afférentes à la végétalisation du site (cf. annexe).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative décision de l'autorité administrative dossier(s) d'autorisation(s).	rative(s) d'autorisation le projet a- ve de l'Etat compétente en ma	t -il été ou se atière d'envi	ra-t-Il soumis ? ironnement dev	vra être jointe	au(x)
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure					
Le présent document est établi d	dans le cadre de la procédu	re de perm	nis d'aménago	er.	
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) de	l'opération -	préciser les unité	és de mesure utili	sées
	rs caractéristiques			Valeur	
Surface de voiries : Surface des emplacements cessibles : Surface de l'aire de jeux : Surface de l'E.B.C. : Surface totale : 3 464 m² 10 193 m² 431 m² 431 m² 4 405 m² 18 493 m²					
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>1</u> ° <u>0</u>	00 · <u>59</u> " <u>O</u> Lo	at. <u>45 ° 59</u> † <u>24</u>	<u>" N</u>
Route Impériale	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18	3°, 28° a) et b), 3	32° ; 41° et 42° :	
17 450 St-Laurent-de-la-Prée	Point de départ :	'" Lat °'"			
	Point d'arrivée :	Long ° _	_'" lo	at ° '	-
	Communes traversées :				
				V	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	n d'une installation ou d'un ouvra	ge existant ?	Oui	X Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	uvrage a-t-II fait l'objet d'une étuc	le d'impact ?	Oui	Non	X
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	torisé ?				
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?					

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée							
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?							
Le projet prend place sur des terres aujourd'hui cultivées de façon intensive (code Corine Biotopes : 82.11 - Grandes cultures)							
	Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?						
d'approbation :	P.L.U. de Saint-Laurent-de-la-Prée arrêté le 23/11/2003. Zonage au droit du projet : NIc Règlement : secteur affecté aux terrains de camping et de caravanage.						
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docum	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation	Oui	X	Non	
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, par to	ous moy	yens utiles, notamment à partir des informations dispo	onibles	sur le s	ite inte	net
La malakas alkus Allis	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
Le projet se situe-t-il :	001	11011	inqui, inqui,				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		X					
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de							
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		X	Saint-Laurent-de-la-Prée				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		X					

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?	X		La commune de St-Laurent-de-la-Prée est couverte par le P.P.R.N. Estuaire de La Charente, Marais d'Yves et Île d'Aix
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?	X		
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		Sites FR5400430 et FR5412025 à 155 m au Sud du projet Sites FR5400429 et FR5410013 à 730 m su Sud-Est du projet Cf. document annexe joint.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet prend place sur des terres agricoles aujourd'hui cultivées. Il induit donc la consommation de 1,85 ha de terres agricoles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de volsinage	Est-il source de bruit ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet induit une imperméabilisation des sols au droit de la future voie de desserte interne du site. Ceci s'accompagne d'un accrsoissement des ruissellements vers les prairies humides, canaux et fossés de marais à l'aval du projet. Pour éviter ces effets, une noue végétale sera mise en place afin d'assurer l'infiltration des eaux issues des zones imperméabilisées.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Le projet va induire une cessation de l'activité agricoles sur son emprise, soit 1,85 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement d'un Parc Résidentiel de Loisirs dans la continuité du camping le Pré Vert à Saint-Laurent-de-la-Prée ne paraît pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact en ce sens où les dossiers règlementairement exigés au titre de la Loi sur l'Eau et de Natura 2000 vont permettre d'évaluer et au besoin de supprimer, atténuer, accompagner voire compenser les effets attendus aux regards des enjeux cruciaux du secteur, à savoir : Natura 2000, les eaux superficielles (zones humides proches et qualité des eaux). Le P.L.U. de Saint-Laurent-de-la-Prée a, d'autre part, intégré la prise en compte des enjeux paysagers locaux en prévoyant en périphérie du camping existant ainsi que de l'extension prévue, l'implantation d'un Espace Boisé Classé d'une largeur de 15 m. Le maître d'ouvrage du projet a fait le choix de faire appel à un pépiniériste produisant des plants localement et choisi au sein d'une palette végétale régionale. Ces plantation contribueront à gommer les vues proches (depuis la Route Impériale) et lointaines (depuis le marais et la RD137) sur le projet en favorisant sa fusion dans le paysage local. La Route Impériale, bordée d'un rideau d'arbres (peupliers), et le camping existant bordé de plantations (qui seront confortées de façon à répondre aux exigences du P.L.U. en termes d'E.B.C.) gomment d'ores et déjà les vues loitaines sur le site existant. Au final, le projet ne présente pas d'enjeu tel qu'il nécessiterait la réalisation d'une étude d'impact.

8.			

8.1 Annexes obligatoires

	Objet Control of the	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Le dossier annexe joint intègre une évaluation des incidence du projet sur Natura 2000 et un extrait du document d'incidence réalisé au titre de la Loi sur l'Eau comprenant plus particulièrement le dimensionnement de la noue de gestion des eaux de ruissellement.

	9. Engagement et signature
Je certifie sui	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X
Fait à	8 ancent de la Pren 10. 05.05. 2013
Signature	